RTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur, certifie

a) Que le véhicule livré :
- en châssis-cabine : voir nota 1 (1)
- en VASP voir nota 3 (1)

1 Genre CAM - VASP (1)

2 Marque : IVECO.

3 Type **A1LG003J**
Versions 01 - 36 - 41 - 00 - 48 - 81 - 66 (1)

4 Numéro d'identification

ZCFA1LG00 0222907 (2)

6. Source d'énergie : GO.

7 Puissance administrative 16 CV

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) 02 - 3 (1)

10 Poids total autorisé en charge : 15.0 15.0 15.0 13.0 13.0 tonnes (1)

12 Poids total roulant autorisé 25.0 26.0 28.0 23.0 26.0 tonnes (1)

14 Niveau sonore de référence : 84 dB(A) côté gauche (1),
85 dB(A) central (1),
86 dB(A) verticale (1).

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2025 tr/mn

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le : _____

pour être livré à _____

Fait à _____ le _____

1 et 2, Rue La Boétie, 75008 PARIS

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A remplir par le constructeur

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être fourni au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette, livré en châssis nu ou du châssis-cabine, excepté les BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers en vigueur. Dispense de visa accordée par décision du directeur général des douanes et droits indirects.

Numéro 346 du 27-09-1967
IVECO FRANCE SA (par délégation spéciale du président)
Trappes le

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX, représentant accrédité de IVECO SPA constructeur, certifie

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1 - Dispositif anti-bloqueur des roues (ABS) : oui - non (1)

2 - Réservoir(s) de carburant
Emplacement : à droite
Nombre et capacité : 1 de 120 l (2)

3. - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : oui non (1)
Si oui :
- Marque de ce ralentisseur (2)
- Type de ce ralentisseur (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR (voir nota du chapitre 2) tonne (2)

5. - Pneumatiques 305/70 R 19,5 (2)

8 - Suspension essieu moteur :
~~pneumatique ou équivalente à une suspension pneumatique~~ (1)
ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur.

0 4 AOUT 1997

6, Rue Nicolas-Copernic - 78190 TRAPPES
P. JOYEUX